2023-00210827 | 0240365703 | 2022 | EUR | 23.0.2 | m01-f | 05/07/2023 | 37 | A-cap 1

# COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

# DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination :	SOFRIWAL

Forme juridique : Société anonyme

Adresse: Avenue Destenay N°: 13 Boîte:

Code postal: 4000 Commune: Liège

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège

Adresse Internet : Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise 0240.365.703

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

24-03-2014

Ce dépôt concerne :

V los (

les COMPTES ANNUELS en

EURO

approuvés par l'assemblée générale du

17-05-2023

X

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2022

au

31-12-2022

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2021

au

31-12-2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-cap 6.1.1, A-cap 6.1.2, A-cap 6.2, A-cap 6.9, A-cap 7, A-cap 8, A-cap 9, A-cap 12, A-cap 14, A-cap 15, A-cap 16, A-cap 17

# LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

# LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

PO			

Rue Notre Dame du Sommeil 22 A

1000 Bruxelles

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-01-01 Fin de mandat : Administrateur

**BOUCHAT Olivier** 

Rue du Gau 41 5060 Falisolle BELGIQUE

Début de mandat : 2019-01-01 Fin de mandat : Administrateur

**VANDERIJST Olivier** 

Avenue Général Eisenhower 67

1030 Schaerbeek BELGIQUE

Début de mandat : 2009-05-15 Fin de mandat : Président du Conseil d'Administration

**DURIEUX Sébastien** 

Rue de la Tombe Romaine 1A

1315 Incourt BELGIQUE

Début de mandat : 2009-06-01 Fin de mandat : 2022-04-01 Administrateur

3R, LEBOUTTE & Co SRL (B00313)

0460983491

Boulevard Emile de Laveleye 203

4020 Liège-4020 BELGIQUE

Début de mandat : 2020-05-17 Fin de mandat : 2023-05-17 Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

REUCHAMPS Hélène (A02302)

Commissaire

Boulevard Emile de Laveleye 203

4020 Liège-4020 BELGIQUE

**CLAUDE Marie-Odile (-)** 

Rue En Briolet 17 4520 Wanze BELGIOUE

Début de mandat : 2019-10-10 Fin de mandat : Commissaire du Gouvernement

# DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(\* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

# **COMPTES ANNUELS**

# **BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>64</u>	<u>64</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	64	64
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>202.210.866</u>	<u>203.475.079</u>
Créances à plus d'un an		29	183.980.814	192.384.726
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	183.980.814	192.384.726
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	17.824.132	10.709.561
Créances commerciales		40		
Autres créances		41	17.824.132	10.709.561
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	405.920	380.792
Comptes de régularisation		490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	202.210.930	203.475.143

N°   0240365703   A-ca
------------------------

PASSIF         CAPITAUX PROPRES         1015         317.794         318.197           Apport         1011         250.000         250.000           Capital souscrit         100         250.000         250.000           Capital non appelé         101         250.000         250.000           En dehors du capital         110         11         4         4           Primes d'émission         110010         4         4         4           Autres         110010         6.435         6.435           Réserves         130         6.435         6.435           Réserve légale         1301         6.435         6.435           Réserve statutairement indisponibles         1311         4         4           Réserve statutairement indisponibles         1311         4         4         4           Réserves statutairement indisponibles         1311         4		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Apport 1011 250.000 250.000 Capital 10 250.000 250.000 Capital 10 250.000 250.000 Capital souscrit 100 250.000 250.000 Capital non appelé 101 En dehors du capital 111 Primes d'émission 1100/10 Autres 11100/10 Autres 11100/10 Autres 1100/10 Réserves defévaluation 12 Réserves indisponibles 130 6.435 6.435 Réserve idgale 130 6.435 6.435 Réserve idgale 130 6.435 6.435 Réserve statutairement indisponibles 130 6.435 6.435 Réserves statutairement indisponibles 1311 Acquisition d'actions propres 1312 Soutien financier 1313 Acquisition d'actions propres 1312 Réserves immunisées 132 Réserves disponibles 133 Réserves 1311 Réserv	PASSIF				
Capital souscrit 10 250.000 250.000 Capital souscrit 100 250.000 250.000 250.000 Capital souscrit 100 250.000 250.000 250.000 Capital non appelé 101 101 100 100 100 1000 1000 100000 100000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 100000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 100000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 100000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 100000 100000 100000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 100000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 100000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 100000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 100000 100000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 10000 100000 10000 100000 10000 100000 10000 100000 10000 10000 10000 100000 10000 10000	CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>317.794</u>	<u>318.197</u>
Capital Souscrit	Apport		10/11	250.000	250.000
Capital non appelé			10	250.000	250.000
En dehors du capital Primes d'émission Autres Plus-values de réévaluation  Réserves 13 6.435 Réserves indisponibles Réserves indisponibles Réserves statutairement indisponibles Réserves disponibles Réserves immunisées Réserves disponibles Réserves describes	Capital souscrit		100	250.000	250.000
Primes d'émission         1100/10           Autres         1109/19           Plus-values de réévaluation         12           Réserves         13         6.435         6.435           Réserves indisponibles         130/1         6.435         6.435           Réserve légale         130         6.435         6.435           Réserves statutairement indisponibles         1311         4.45         6.435           Acquisition d'actions propres         1312         4.45	Capital non appelé		101		
Autres	En dehors du capital		11		
Plus-values de réévaluation   12	Primes d'émission		1100/10		
Réserves       13       6.435       6.435         Réserves indisponibles       130/1       6.435       6.435         Réserve légale       130       6.435       6.435         Réserves statutairement indisponibles       1311       6.435       6.435         Réserves statutairement indisponibles       1311       6.435       6.435         Acquisition d'actions propres       1312       6.435       6.435         Soutien financier       1312       6.435       6.435         Autres       1312       6.435       6.435         Réserves immunisées       1312       6.435       6.435         Réserves immunisées       1313       7.22	Autres		1109/19		
Réserves indisponibles  Réserve légale  Réserve légale  Réserves statutairement indisponibles  Réserves statutairement indisponibles  Acquisition d'actions propres  Soutien financier  Autres  Réserves immunisées  Réserves disponibles  Bénéfice (Perte) reporté(e)  Cubsides en capital  Avance aux associés sur la répartition de l'actif net  PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS  Pensions et obligations similaires  Charges fiscales  Charges fiscales  Grosses réparations et gros entretien  Obligations environnementales  Autres risques et charges  130/1  1311  1312  1313  132  133  61.35  6.435  6	Plus-values de réévaluation		12		
Réserve légale       130       6.435       6.435         Réserves statutairement indisponibles       1311       1312         Acquisition d'actions propres       1312       1312         Soutien financier       1313       1319         Autres       1319       132         Réserves disponibles       133       133         Bénéfice (Perte) reporté(e)       (+)/(-)       14       61.359       61.762         Subsides en capital       15       15         Avance aux associés sur la répartition de l'actif net       19       16         PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS       16       160         Pensions et obligations similaires       160       160         Charges fiscales       161       162         Grosses réparations et gros entretien       162       163         Obligations environnementales       164/5       164/5	Réserves		13	6.435	6.435
Réserves statutairement indisponibles       1311         Acquisition d'actions propres       1312         Soutien financier       1313         Autres       1319         Réserves immunisées       132         Réserves disponibles       133         Bénéfice (Perte) reporté(e)       (+)/(-)       14       61.359       61.762         Subsides en capital       15         Avance aux associés sur la répartition de l'actif net       19         PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS       16         Pensions pour risques et charges       160/5         Pensions et obligations similaires       160         Charges fiscales       161         Grosses réparations et gros entretien       162         Obligations environnementales       163         Autres risques et charges       164/5	Réserves indisponibles		130/1	6.435	6.435
Acquisition d'actions propres Soutien financier Autres Réserves immunisées Réserves disponibles Réserves disponibl	Réserve légale		130	6.435	6.435
Soutien financier Autres 1313 Réserves immunisées 132 Réserves disponibles 133  Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)(-) 14 61.359 61.762  Subsides en capital  Avance aux associés sur la répartition de l'actif net PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS 16  Provisions pour risques et charges Pensions et obligations similaires Charges fiscales Grosses réparations et gros entretien Obligations environnementales Autres risques et charges 1603 Autres risques et charges 1645	Réserves statutairement indisponibles		1311		
Autres Autres Réserves immunisées Réserves disponibles  Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-) 14 61.359 61.762  Subsides en capital  Avance aux associés sur la répartition de l'actif net PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS 16 Provisions pour risques et charges 160/5 Pensions et obligations similaires Charges fiscales Grosses réparations et gros entretien Obligations environnementales Autres risques et charges 164/5	Acquisition d'actions propres		1312		
Réserves immunisées Réserves disponibles  Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-) 14 61.359 61.762  Subsides en capital  Avance aux associés sur la répartition de l'actif net PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS 16 Provisions pour risques et charges 160/5 Pensions et obligations similaires Charges fiscales Grosses réparations et gros entretien Obligations environnementales Autres risques et charges 164/5	Soutien financier		1313		
Réserves disponibles  Bénéfice (Perte) reporté(e)  Subsides en capital  Avance aux associés sur la répartition de l'actif net  PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS  16  Provisions pour risques et charges  Pensions et obligations similaires  Charges fiscales  Grosses réparations et gros entretien  Obligations environnementales  Autres risques et charges  133  61.762	Autres		1319		
Bénéfice (Perte) reporté(e)  (+)/(-)  14  61.359  61.762  Subsides en capital  Avance aux associés sur la répartition de l'actif net  PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS  16  Provisions pour risques et charges  160/5  Pensions et obligations similaires  Charges fiscales  Grosses réparations et gros entretien  Obligations environnementales  Autres risques et charges  (+)/(-)  14  61.359  61.762	Réserves immunisées		132		
Subsides en capital  Avance aux associés sur la répartition de l'actif net  PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS  16  Provisions pour risques et charges  Pensions et obligations similaires  Charges fiscales  Grosses réparations et gros entretien  Obligations environnementales  Autres risques et charges  15  16  16  16  160  161  162  Obligations environnementales  163  Autres risques et charges	Réserves disponibles		133		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net  PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS  16  Provisions pour risques et charges  Pensions et obligations similaires  Charges fiscales  Grosses réparations et gros entretien  Obligations environnementales  Autres risques et charges  19  160  160  160  161  162  Obligations environnementales  163  Autres risques et charges	Bénéfice (Perte) reporté(e)	+)/(-)	14	61.359	61.762
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS  16  Provisions pour risques et charges  Pensions et obligations similaires  Charges fiscales  Grosses réparations et gros entretien  Obligations environnementales  Autres risques et charges  16  16  16  16  16  16  16  16  162  163  164/5	Subsides en capital		15		
Provisions pour risques et charges  Pensions et obligations similaires  Charges fiscales  Grosses réparations et gros entretien  Obligations environnementales  Autres risques et charges  160  161  162  163  Autres risques et charges	Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
Pensions et obligations similaires  Charges fiscales  Grosses réparations et gros entretien  Obligations environnementales  Autres risques et charges  160  161  162  163  Autres risques et charges	PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Charges fiscales  Charges fiscales  Grosses réparations et gros entretien  Obligations environnementales  Autres risques et charges  161  162  163  164/5	Provisions pour risques et charges		160/5		
Grosses réparations et gros entretien  Obligations environnementales  Autres risques et charges  162  163  164/5	Pensions et obligations similaires		160		
Obligations environnementales Autres risques et charges  163 164/5	Charges fiscales		161		
Autres risques et charges 164/5	Grosses réparations et gros entretien		162		
Nation request of charges	Obligations environnementales		163		
Impôts différés	Autres risques et charges		164/5		
	Impôts différés		168		

N° 0240365703 A
-----------------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>201.893.136</u>	<u>203.156.947</u>
Dettes à plus d'un an	6.3	17	201.890.603	203.154.211
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	201.890.603	203.154.211
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	2.533	2.730
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	2.423	2.430
Fournisseurs		440/4	2.423	2.430
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	109	300
Impôts		450/3		82
Rémunérations et charges sociales		454/9	109	218
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation		492/3		5
TOTAL DU PASSIF		10/49	202.210.930	203.475.143

# **COMPTE DE RÉSULTATS**

N°

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation					
Marge brute	(+)/(-)		9900	838	839
Dont: produits d'exploitation non récurrents			76A		
Chiffre d'affaires			70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers			60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)		62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation			640/8	868	868
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes			66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	-30	-29
Produits financiers		6.4	75/76B	1.244.266	381.497
Produits financiers récurrents			75		
Dont: subsides en capital et en intérêts			753		
Produits financiers non récurrents			76B	1.244.266	381.497
Charges financières		6.4	65/66B	1.244.639	381.704
Charges financières récurrentes			65	372	206
Charges financières non récurrentes			66B	1.244.266	381.497
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	-402	-235
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	-402	-235
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	-402	-235

# **AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

Bénéfice (Perte) à affecter  Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter  Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent
Prélèvement sur les capitaux propres
Affectation aux capitaux propres
à l'apport
à la réserve légale
aux autres réserves
Bénéfice (Perte) à reporter
Intervention des associés dans la perte
Bénéfice à distribuer
Rémunération de l'apport
Administrateurs ou gérants
Travailleurs
Autres allocataires

	Codes	Exercice	Exercice précédent
(+)/(-)	9906	61.359	61.762
(+)/(-)	(9905)	-402	-235
(+)/(-)	14P	61.762	61.997
	791/2		
	691/2		
	691		
	6920		
	6921		
(+)/(-)	(14)	61.359	61.762
	794		
	694/7		
	694		
	695		
	696		
	697		

# **ANNEXE**

# **ETAT DES IMMOBILISATIONS**

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395P	XXXXXXXXX	64
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8365		
Cessions et retraits		8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8385		
Autres mutations	(+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395	64	
Plus-values au terme de l'exercice		8455P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8415		
Acquises de tiers		8425		
Annulées		8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice		8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8475		
Reprises		8485		
Acquises de tiers		8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(28)	<u>64</u>	

# **ETAT DES DETTES**

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	201.890.603
DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892	
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

# **RÉSULTATS**

# **PERSONNEL**

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

# PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

## Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents Produits financiers non récurrents

# Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes Charges financières non récurrentes

# **RÉSULTATS FINANCIERS**

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087		
3007		
76	1.244.266	381.497
(76A)		
(76B)	1.244.266	381.497
66	1.244.266	381.497
(66A)		
(66B)	1.244.266	381.497
6502		
0302		

# DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

	Codes	Exercice
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	

# MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

FRI 2 - Engagement d'acquisition et de cession d'actions et prêts

FIRD - Engagement d'acquisition et de cession d'actions et prêts

Exercice 149.319.318 41.556.576

92022

A-cap 6.5

# RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES **DIRIGEANTS**

**Description succincte** 

N°

0240365703

Mesures prises pour en couvrir la charge

Le montant du prix non payé

N°	0240365703	A-cap 6.5

# PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIE	COMMERCIAL	JES OPERATIONS	NON INSCRITES	ALI BIL AN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice	

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

N°	0240365703	A-cap 6.6
1		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

# RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

	Codes	Exercice
ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES		
Garanties constituées en leur faveur	9294	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295	
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Garanties constituées en leur taveur		
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
		Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Emoluments du Commissaire-réviseur		2.208
		Exercice
TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS D MARCHÉ NORMALES	E	
Avec des personnes détenant une participation dans la société Nature des transactions		
		1

Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation

Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société

Nature des transactions

Nature des transactions

# **DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

# INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établis (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*:

S.R.I.W. Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand 0219919487 Avenue Destenay 13 4000 Liège BELGIQUE

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus

SRIW sa Avenue M Destenay 13 4000 Liège BELGIQUE

Page 16 of 37

# **RÈGLES D'ÉVALUATION**

0240365703 A-cap 6.8

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

#### 1. PRINCIPES GENERAUX

N°

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019.

#### 2. REGLES PARTICULIERES

Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont pris en charge par le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés ou engagés.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur prix de revient ou d'acquisition. Celles dont la durée d'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements en fonction de la durée probable d'utilisation. Les frais de recherche sont amortis en 5 ans.

Dans tous les cas, le Conseil d'administration procède annuellement à une évaluation individuelle des immobilisations incorporelles.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition. Les frais d'accessoires sont pris en charge dans l'exercice.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire aux taux de base suivants :

```
    - bâtiments administratifs
    - installations et aménagements de biens propres
    - installations et aménagements de biens loués
    - matériel de bureau

                                                                                                                                                                                                                 20 %
                                                                                                                                                                                                                                          10 %
 – mobilier
– matériel roulant
                                                                                                                                                                                                                               25 %
```

immobilisations détenues en emphytéose, location-financement ou droits similaires sur la durée du contrat.

Le Conseil d'administration peut décider de pratiquer des amortissements accélérés, complémentaires ou exceptionnels, conformément à l'article 3 :42, § 1 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019.

Mention en sera faite dans ce cas dans l'annexe.

## Immobilisations financières

- . Les actions et parts sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou d'apport, à l'exclusion des frais accessoires qui sont pris en charge Les autres immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur nominale.
- 2. Les cessions d'actions, parts sociales se font au prix moyen
- 3. A la fin de chaque exercice, il est procédé à une évaluation individuelle de chaque titre de portefeuille, de manière à ce qu'elle reflète la valeur la plus significative en rapport avec la valeur patrimoniale, la rentabilité et les perspectives de la société concernée. Dans son évaluation, le Conseil d'Administration tiendra compte des événements qui ont été connus entre la date de clôture de l'exercice et la date ou les comptes ont été arrêtés.

## Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur comptable. Le critère de durabilité sera pris en considération.

Créances détenues pour compte de la Région Wallonne dans le cadre des opérations du Fonds de Rénovation Industrielle.

Les interventions F.R.I. octroyées sont mises à la disposition de la S.R.I.W. sous forme d'avances remboursables sans intérêts.

En cas de faillite, concordat ou mise en liquidation de la société en faveur de laquelle a été utilisée l'intervention F.R.I., ou dans l'hypothèse où il s'avérerait certain que la S.R.I.W. est dans l'impossiblité de recouvrer tout ou partie de sa créance, le Conseil d'Administration, par décision expresse et motivée, fait abandon de la partie irrécouvrale de sa créance.

Les montants des réductions de valeur sur les créances détenues sur la S.R.I.W. dans le cadre des opérations F.R.I. entrainent à dure concurrence un transfet en produits exceptionnels, en diminuant la dettte à plus d'un an vis-à-vis de la Région Wallonne.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les placements et valeurs disponibles sont portés au bilan au prix d'acquisition à l'exclusion des frais accessoires, ou à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est actée lorsque la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

Provisions pour risques et charges

A la clôture de l'exercice, le Conseil d'administration constitue des provisions spécifiques en vue de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature qui, à la date de la clôture de l'exercice, sont ou probables ou certaines, mais dont le montant ne peut être qu'estimé.

Les provisions constituées les années antérieures sont régulièrement examinées par le Conseil.

Dettes

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours du jour de l'opération.

es avoirs et dettes en monnaies étrangères à moins d'an an sont convertis au dernier cours moyen de l'exercice. l en est de même pour les réductions de valeur éventuelles sur des actifs en devises.

Le Conseil d'administration aura la faculté de s'écarter des règles d'évaluation ci-dessus dans les cas exceptionnels, où leur application ne conduirait pas au respect des principes de fidélité, de clarté et de sincérité prescrits par l'article 3 :1 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

**RAPPORT DE GESTION** 



# Rapport du Gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément à nos obligations légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous soumettre notre rapport sur la gestion exercée au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.

Le présent rapport est établi en exécution de l'article 41 de la loi du 02/04/1962 constituant une S.N.I. et des S.R.I. telle que modifiée par le Décret Wallon du 6 mai 1999.

# 1. Activités

Dans le respect des conditions prévues par la loi de redressement du 31 juillet 1984, des avances ont été accordées à la S.R.I.W. à concurrence de 28.637.976,38€ contre 15.952.967,69€ au cours de l'exercice précédent.

A. Au 1/01/2022, la situation de trésorerie des différentes missions s'établit comme suit :

-1ère mission 0,00 ∈-2ème mission. 1ersous compte 8.640.390,58 ∈2ème sous compte (8.580.466,43 ∈)TOTAL (8.580.466,43 ∈)



B. Au cours de cette même période :

• le F.R.I. a exécuté les engagements suivants :

-1ère mission 0,00 €
-2ème mission.1ersous compte 21.294.587,79 €
.2ème sous compte 7.343.388,59 €
TOTAL 28.637.976,38 €

• la SRIW a remboursé :

 les intérêts générés par la trésorerie ainsi que les frais de gestion ont été affectés comme suit :

-1ère mission 0,00 € -2ème mission.1ersous compte (15.473,34 €) .2ème sous compte (3.868,33 €) TOTAL (19.341,67 €)

C. Au 31/12/2022, la situation de trésorerie des différentes missions s'établit comme suit :

-1ère mission 0,00 €
-2ème mission.1ersous compte (167.742,33 €)
2ème sous compte 254.699,15 €
TOTAL 89.956,82 €

D. Ces soldes ne tiennent pas compte au 31/12/2022 des engagements non exécutés suivants :

-1ère mission 0,00 €
-2ème mission .1er sous compte 149.319.317,65 €
.2ème sous compte 41.556.576,30 €
TOTAL 190.875.893,95 €



E. Au cours de l'exercice, le F.R.I. a accordé des abandons de créances se répartissant comme suit :

-1ère mission 0,00 €

-2ème mission.1er sous compte 33.679,80 €

.2ème sous compte 1.210.586,60 €

TOTAL 1.244.266,40 €

Malgré l'importance des engagements non encore exécutés par rapport à la situation de la trésorerie, il est à noter que ceux-ci le sont à l'égard de la S.R.I.W. qui dispose de la faculté d'y faire appel en fonction des disponibilités financières de la SOFRIWAL.

# 2. Risques et incertitudes

Il n'y a pas, à ce jour et à notre connaissance, de risques et/ou d'incertitudes particuliers supplémentaires connus hormis ceux inhérents à l'activité de la société.

# 3. Comptes annuels

L'exercice se clôture par une perte de <u>402,36€</u> et notre conseil a décidé d'arrêter les comptes annuels dans la forme synthétique suivante : Les chiffres sont exprimés en Euros.

# <u>Bilan</u>

ACTIF résumé	31/12/2022	31/12/2021
Actifs fixes nets	183.980.877,80-	192.384.790,57-
Réalisable	17.824.131,90-	10.709.560,61-
Valeurs disponibles	405.920,26-	380.792,29-
Total de l'Actif	202.210.929,96-	203.475.143,47-

PASSIF résumé	31/12/2022	31/12/2021
Fonds propres	317.794,44-	318.196,80-
Exigible à long terme	201.890.602,97-	203.154.216,19-
Exigible à court terme	2.532,55-	2.730,48-
Total du Passif	202.210.929,96-	203.475.143,47-



# Compte de résultats

COMPTES DE RESULTATS	31/12/2022	31/12/2021
Résultat sur portefeuille		
Résultat sur actifs circulants	(372,31-)	(206,47-)
Résultat sur prestations	(30,05-)	(28,70-)
Résultat exceptionnel		
Amortissements et provisions		
Résultat avant impôts	(402,36-)	(235,17-)
Impôts		
Résultat de l'exercice	(402,36-)	(235,17-)

# **COMMENTAIRES:**

Du bilan

<u>Actifs fixes nets</u>: **183.980.877,80-€** 

Cette rubrique reprend les avances long terme faites à la SRIW ainsi que les cautionnements versés en numéraire (64,30 €-).

<u>Réalisable</u> : 17.824.131,90-€

Cette rubrique reprend les prévisions de remboursement par la SRIW des avances venant à échéance dans l'année.

Valeurs disponibles : 405.920,26-€

Cette rubrique n'appelle pas de commentaires particuliers.

Fonds propres : 317.794,44-€

Cette rubrique n'appelle pas de commentaires particuliers.

Exigible à long terme : 201.890.602,97-€

Sont reprises ici, les dettes envers la Région Wallonne.

Exigible à court terme : 2.532,55-€

Cette rubrique n'appelle pas de commentaires particuliers.



# • Du compte de résultat

Résultat sur actifs circulants : (372,31-€)

Revenus de la trésorerie FRI :	0,00€
Affectation trésorerie au FRI RW :	0,00€
Revenus de la trésorerie FP :	0,00€
Charges financières :	(372,31 €)
-	(372,31 €)

Résultat sur prestations : (30,05-€)

Produits d'exploitation : 19.067,77 € Charges d'exploitation : (19.097,82€) Total : (30,05€)

Résultat exceptionnel : 0,00-€

Ce poste comprend les 1.244.266,40 € d'abandons de créances compensés à due concurrence.

- 4. <u>Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice</u>

  Néant.
  - 5. <u>Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société</u>

Néant.

6. Activités en matière de recherche et de développement

Néant.

7. Existence de succursales de la société

Néant.



# 8. <u>Justification de l'application des règles comptables de</u> continuité

Bien que le compte de résultats fasse apparaître une perte pendant deux exercices consécutifs, l'évolution et les perspectives des activités de la société nous permettent de maintenir l'application des règles comptables de continuité.

# 9. Utilisation des instruments financiers

Non pertinent pour l'évaluation de l'actif et du passif.

# 10. Rapports de rémunération

En application du décret du 29 mars 2018 modifiant les décrets du 12 février 2004 relatifs au statut de l'administrateur public, aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public, les informations sont détaillées dans le rapport de rémunération ci-joint.

Par ailleurs, le rapport requis par l'article 3:12 du code des sociétés et des associations a été établi, la société relevant du champ d'application de cette disposition.

# 11. Affectation du Résultat

Le Conseil d'Administration propose d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Affectation du résultat	31/12/2022	31/12/2021
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice	61.761,80-€	61.996,97 <b>-</b> €
précédent		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(402,36-€)	(235,17-€)
Dotation à la réserve légale		
Bénéfice à reporter	61.359,44-€	61.761,80-€



Nous vous invitons également à donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire-réviseur respectivement de leur gestion et de leur contrôle pendant l'exercice social écoulé.

Liège, le 24 avril 2023

Signé électroniquement par Olivier Bouchat (Signature) Date: 28/04/2023 10:43:59

Olivier BOUCHAT Administrateur Signé numériquement par Poncin Eric Paul H Date : 28/04/2023 15:33:31

> Eric PONCIN Administrateur

Signé numériquement par Vanderijst Olivier Marie F Date : 28/04/2023 13:00:13

Olivier VANDERIJST Président

# RAPPORT DES COMMISSAIRES





# RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SA SOFRIWAL POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SA SOFRIWAL (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 20 mai 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la SA SOFRIWAL durant 3 exercices consécutifs.

# Rapport sur les comptes annuels

# Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 202.210.929,96  $\in$  et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 402,36  $\in$ .

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

# Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.





Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

# Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

# Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

• nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

# Autres obligations légales et réglementaires

# Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

# Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.



# Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

# Mention relative à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

## **Autres mentions**

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ;
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations ;
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Liège, le 28 avril 2023

SRL 3R, LEBOUTTE & CO Commissaire Représentée par

Hélène REUCHAMPS Réviseur d'entreprises

Hélène Reuchamps (Signature) Signature numérique de Hélène Reuchamps (Signature)

Date: 2023.04.28 16:10:12

+02'00'

# RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

# Rapport de rémunération

# Informations générales

Nom de l'organisme :	Société de gestion du fonds de rénovation industrielle de la région wallonne, en abrégé « <b>SOFRIWAL</b> »
Nature juridique :	Société anonyme d'intérêt public, filiale spécialisée de Wallonie Entreprendre
Références légales :	Loi du 2 avril 1962, modifiée par le décret du 6 mai 1999
Ministre de tutelle :	Monsieur Willy BORSUS
Période de <i>reporting</i> :	2022

# A. Informations relatives aux administrateurs publics

## 1. Informations relatives aux mandats et à la rémunération

Nom de l'organe de gestion :	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
Conseil d'Administration		JJ/MM/AAAA	Années	EUR
VANDERIJST Olivier	Président	18/05/2009	Voir commentaires	Gratuit
DURIEUX Sébastien	Administrateur	1/06/2009	01/04/2022	Gratuit
PONCIN Eric	Administrateur	1/01/2019	Voir commentaires	Gratuit
BOUCHAT Olivier	Administrateur	1/01/2019	Voir commentaires	Gratuit

Nom de l'organe de gestion :	Titre	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
Comité de Gestion		JJ/MM/AAAA	Années	EUR
VANDERIJST Olivier	Président	18/05/2009	Voir commentaires	Gratuit
DURIEUX Sébastien	Membre	1/06/2009	01/04/2022	Gratuit
PONCIN Eric	Membre	1/01/2019	Voir commentaires	Gratuit
BOUCHAT Olivier	Membre	1/01/2019	Voir commentaires	Gratuit

# **Commentaires**

1/ Conformément à l'article 10 des statuts de SOFRIWAL, le Conseil d'administration est composé des membres effectifs du Comité de Gestion. Conformément à l'article 9 des statuts, le Comité de Gestion est composé des membres du Comité de Direction de la SRIW (qui devient Wallonie Entreprendre à partir du 9 janvier 2023).

Par conséquent, le mandat des administrateurs de la SOFRIWAL est effectif tant que ceux-ci ont la qualité de membre du Comité de Direction de la SRIW.

2/ D'autre part, Monsieur Sébastien DURIEUX a démissionné de ses fonctions de Membre du Conseil d'Administration et dès lors du Comité de Direction en date du 1er avril 2022.

# 2. Règles générales relatives à la rémunération des administrateurs publics

Conformément à l'article 10 des statuts de SOFRIWAL, tous les mandats d'administrateurs sont gratuits.

## 3. Informations relatives aux mandats dérivés

Le mandat dérivé est le mandat ou la fonction exercé par l'administrateur public qui lui a été confié par ou sur proposition de l'organisme dont il est issu.

Nom de l'organe de	Liste des mandats	Rémunération annuelle brute reversée à
gestion	dérivés	l'organisme
Sans objet	Sans objet	Sans objet

<sup>–</sup> Décret du 24 mai 2018, art. 8, 1°)

_					-	
$\mathbf{r}$	m	m	a	nt	21	res
-					aı	

Sans objet

# 4. Informations relatives à la répartition des genres

	Femmes	Hommes	Total
Membres de l'organe de gestion	0	4	4
			(hors commissaire du GW)
- dont administrateurs publics	0	4	4
- dont administrateurs non publics	-	-	-

# **Commentaires**

|--|

# 5. Informations relatives à la participation aux réunions

	Conseil Autre organe décisionnel d'administration Comité de gestion		Autre organe préparatoire
VANDERIJST Olivier	0/1	0/4	Néant
DURIEUX Sébastien	0/1	1/4	Néant
PONCIN Eric	1/1	4/4	Néant
BOUCHAT Olivier	1/1	4/4	Néant

# **Commentaires**

Néant
-------

# B. Informations relatives au(x) gestionnaire(s)

# 1. Informations relatives à la relation de travail

	Nature de la relation de travail	Si contrat: - Type de contrat - Date signature - Date entrée en fonction	Si mandat fonction publique: - Date A.G.W. désignation - Date entrée en fonction
Gestionnaire	nnaire Sans objet Sans objet		Sans objet
Gestionnaire	Sans objet	Sans objet	Sans objet

<u>Commentaires</u>	
	Sans objet

# 2. Informations relatives à la rémunération

Détail de la rémunération brute annuelle relative à la période de reporting (montants en EUR).

	Gestionnaire	Gestionnaire	
Rémunération de base	Sans objet	Sans objet	
Rémunération variable (le cas échéant)	Sans objet	Sans objet	
Plan de pension complémentaire (le cas échéant)	Sans objet	Sans objet	
Autres composantes de la rémunération	Sans objet	Sans objet	
Total (rémunération brute annuelle)	Sans objet	Sans objet	

<u>Commentaires</u>			

Sans objet	
3. Modalités de paiement de la rémunération variable (le cas échéant)	

Sans objet

4. Informations	relatives	aux indemnités	de	dépar	rt
-----------------	-----------	----------------	----	-------	----

Sans objet

# 5. Informations relatives aux mandats dérivés

(Le mandat dérivé est le mandat ou la fonction exercé par le gestionnaire qui lui a été confié par ou sur proposition de l'organisme dont il est issu.

Nom de l'organe de gestion	Liste des mandats dérivés	Rémunération annuelle brute reversée à l'organisme
Sans objet	Sans objet	Sans objet
Sans objet	Sans objet	Sans objet
Sans objet	Sans objet	Sans objet

Co	m	m	_	nt	a i	iro	
CU			E	IΙ	.aı	ше	

ı	
ı	Companiet
ı	Sans objet
	-

# C. Informations relatives au(x) commissaire(s) du Gouvernement

1. Informations relatives aux mandats et à la rémunération

Nom de l'organe de gestion : Comité de	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
gestion	JJ/MM/AAAA	Années	EUR
CLAUDE Marie-Odile	10/10/2019		600,00

# **Commentaires**

La rémunération des commissaires du Gouvernement au Comité de Gestion de SOFRIWAL consiste en des jetons de présence de 150 EUR bruts par séance. Les décisions prises par voie électronique ne sont pas rémunérées.

2. Informations relatives à la participation aux réunions

	Conseil d'administration	Autre organe décisionnel : Comité de gestion	Autre organe préparatoire
CLAUDE Marie-Odile	1/1	4/4	Néant

# **Commentaires**

ſ	
	Sans objet

Signé électroniquement par Olivier Bouchat (Signature) Date: 28/04/2023 12:01:12 Signé numériquement par Poncin Eric Paul H Date : 28/04/2023 15:32:24 Signé numériquement par Vanderijst Olivier Marie F Date : 28/04/2023

12:58:44

Olivier BOUCHAT Administrateur

Eric PONCIN Administrateur Olivier VANDERIJST Président

# Rapport de rémunération établi en exécution

# de l'article 3:12 du Code des Sociétés et des Associations

Société: SOFRIWAL

Forme: S.A.

Exercice: 2022

La S.A. SOFRIWAL relève du champ d'application de l'article 3:12 du Code des Sociétés et des Associations.

Aucun élément ne doit toutefois être repris dans ce cadre, les mandats d'administrateurs étant exercés à titre gratuit.

Signé électroniquement par Olivier Bouchat (Signature) Date: 28/04/2023 12:01:18

Olivier BOUCHAT

Administrateur

Signé numériquement Date: 28/04/2023

15:31:17

par Poncin Eric Paul H

Eric PONCIN Administrateur Signé numériquement par Vanderijst Olivier Marie F Date: 28/04/2023

11:44:50

Olivier VANDERIJST Président